

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_15

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Délibération de principe
en vue de prolonger la
convention SPPEH pour une
année supplémentaire (4ème
année)**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président, expose que les différentes stratégies de transition énergétique (CTE, TEPOS, ...) ciblent l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des logements, comme l'un des axes majeurs d'action permettant d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de lutte contre la déperdition d'énergie. A ce titre, le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) est une action dont le déploiement à l'échelle départementale présente un intérêt particulier. Porté auprès des EPCI par le Département de l'Ardèche, en lien avec l'Etat, le SPPEH a vocation à offrir un guichet unique aux particuliers ou professionnels du territoire pour accélérer le rythme de la rénovation thermique performante des logements ou des bâtiments professionnels, ainsi que des bâtiments publics. Le Département porte ainsi un SPPEH opérationnel depuis le 1er janvier 2021 sur son axe 1 « Informations de premier niveau » et sur les axes 2 à 5. Un grand nombre d'EPCI du nord et du sud Ardèche adhèrent à l'initiative départementale dont la mise en œuvre opérationnelle est conduite par l'ALEC07 sous la marque RENOFUTE.

Le Département assure l'ingénierie administrative, notamment le lien avec les EPCI.

Un comité de pilotage départemental assure le suivi et la cohérence du dispositif. Un comité technique départemental assure en parallèle la coordination du déploiement du service.

Il est proposé que ce dispositif initialement prévu pour 3 années soit prolongé d'une année du fait des profondes modifications entamées par l'Etat sur les aides liées à la politique « France Rénov ». Le montant de la participation est maintenu à hauteur de 0,81€ par habitant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

**De valider le prolongement de la convention SPPEH pour 2024,
Approuve le montant de la participation à hauteur de 0,81€ / habitants,
D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_15-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le